

## « Les résultats des recherches financées par l'Union européenne devront être publiés en open access » (Nelly Kroes, commissaire européenne)

« Aujourd'hui, la publication en open access [libre accès] représente plus de 7 500 revues et 20 % des articles scientifiques. (...) Ce n'est pas assez. Pourquoi en sommes-nous encore à 20 % plutôt qu'à 100 % ? » C'est ce que déclare la commissaire européenne en charge de la Société numérique, Nelly Kroes, le 29 mai 2012 à Bruxelles (Belgique), à l'occasion de la conférence sur le projet [Peer](#) (Publishing and the Ecology of European Research). Ce projet est destiné à étudier l'utilisation par les scientifiques de l'open access et à réfléchir à un nouveau système économique qui prenne en compte et les règles du marché de l'édition, et le principe du libre accès à la connaissance. La commissaire, qui regrette que la progression de la publication en open access des résultats de recherche « ne progresse pas vite », annonce dans son discours que « les résultats des recherches financées par l'Union européenne devront être publiés en open access ».

Elle précise qu'une recommandation aux États membres sera bientôt présentée, en partenariat avec la commissaire à la Recherche et à l'Innovation Maire Geoghegan-Quinn, pour exposer « ce qu'il faut pour améliorer l'accès, le management et la conservation des publications et des données scientifiques ».

### DES DÉPÔTS PERÇUS COMME COMPLÉMENTAIRES AUX REVUES PAPIERS

Regroupant éditeurs et représentants de la communauté scientifique, le projet Peer a pris fin le 31 mai 2012 et les [conclusions](#) de ses participants sur le recours à l'open access des scientifiques en sont rendues publiques à l'occasion de la conférence. Ils relèvent ainsi que les chercheurs en sciences physiques et mathématiques d'une part, en sciences humaines et sociales et en art d'autre part, « ont plus volontiers recours à l'auto-archivage, encore appelé voie verte », tandis que les chercheurs en sciences de la vie et en médecine se tournent plutôt vers les revues en open access, encore appelées « voie en or ». Une minorité « considère que rendre accessibles leurs articles par le biais de publications en open access ne relève pas de leurs compétences ».

D'autre part, ils notent que les auteurs sont favorables à l'open access et réceptifs au bénéfice de l'auto-archivage « dans la mesure où cela augmente le lectorat et la dissémination de leurs recherches », sous réserve que l'open access « ne compromette pas le rôle central des articles de revues papier ». « Les chercheurs perçoivent les dépôts en open access comme complémentaires aux formes actuelles pour disséminer et publier la recherche, et non comme les remplaçant », souligne encore ce document.

**Contact :** PEER, Julia Wallace, Project Manager, [wallace@stm-assoc.org](mailto:wallace@stm-assoc.org)

### À télécharger

[Résumé des conclusions du projet Peer \(Publishing and the Ecology of European Research\), Bruxelles, 31 mai 2012"](#)  
AEF n° 6289 du lundi 11 juin 2012

### À lire aussi

[Open access : Couperin, relais national du projet européen OpenAirePlus, une « infrastructure participative » de 5,2 millions d'euros](#)

AEF n° 167274 du vendredi 1 juin 2012 - RI

[Archives ouvertes : Medoanet, un projet européen pour coordonner les politiques d'open access en Europe du Sud](#)

AEF n° 166530 du lundi 14 mai 2012 - RI

[La mise en open-access des résultats de recherche permet d'économiser 35,2 millions d'euros par an au secteur public britannique \(rapport\)](#)

AEF n° 166201 du jeudi 10 mai 2012 - RI

[Le Royaume-Uni prépare l'accès en open access aux résultats de la recherche, un « bouleversement sismique pour l'édition scientifique »](#)

AEF n° 166129 du jeudi 3 mai 2012 - RI

[L'université d'Harvard appelle à éviter les éditeurs scientifiques aux « tarifs prohibitifs » et à « donner du prestige à l'open-access »](#)

AEF n° 165951 du jeudi 26 avril 2012 - RI

---

Dépêche n° 167794 © Copyright AEF - 1998/2012

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF.